



Recrutement interne catégorie C à B

Par Louise2

Bonjour,

Je suis actuellement contractuelle en catégorie C dans la fonction publique d'état depuis 1 an.

Si je postule en interne pour un emploi contractuel en catégorie B, est ce que la direction a le droit de "me forcer" à rester dans la catégorie C ?

Y a t'il des textes de lois pour me renseigner sur cette situation ?

Merci d'avance

Par StephaneB

Bonjour

Si je comprends bien, vous souhaitez mettre fin à votre contrat pour lequel vous avez été recrutée en catégorie C si vous réussissez à intégrer un poste catégorie B.

Mais que dit votre contrat sur sa rupture ?

Par Louise2

Bonjour,

Merci pour votre message. Oui c'est cela, dans le même établissement. Concernant la partie 'démission' du contrat de travail, il est indiqué :

Informez l'autorité administrative par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en respectant le préavis fixé à l'article 48 du décret du 17 janvier 1986

Par StephaneB

Donc si vous postulez le poste de catégorie B, et que vous êtes retenue, il vous faudra démissionner de votre poste de catégorie C, admettons pour le 31 mars, et prendre le poste de catégorie B le 1er avril.

Il convient néanmoins de voir la RH pour savoir s'il ne serait pas plus aisé pour tous de procéder à une mutation interne avec changement d'échelon, mais je doute fortement de la possibilité d'une telle chose. De toutes manières, vous avez déjà le non, alors allez chercher le oui. Demander ne coûte rien.